LES DIMANCHES

20 ET 27 JUIN

ATTENTION ! LES DEUX BUREAUX DE VOTE SE TIENDRONT DANS LA SALLE COMMUNALE DE BOËGE AVEC ACCES SEPARES PAR LA COUR

ILS SERONT OUVERTS DE 8 H A 18 H

LE PROTOCOLE SANITAIRE DES BUREAUX DE VOTE EST PREVU POUR SUPPRIMER AU MAXIMUM TOUS LES RISQUES DE CONTAMINATION :

- les Présidents, les secrétaires et les assesseurs sont tous soit vaccinés, soit détenteurs d'un test négatif de moins de trois jours ;
- Il ne peut y avoir que trois électeurs à la fois dans chaque bureau de vote ;
- Des produits désinfectants sont à disposition à plusieurs endroits dans la salle ;
- Les électeurs sont priés d'apporter leur stylo pour émarger – à défaut des stylos sont à disposition pour un usage unique suivi d'une désinfection ;
- des circulations sont matérialisées au sol afin d'éviter les croisements et les entrées et sorties se font par des portes différentes ;
- Toutes les mesures barrières, y compris le port du masque, sont obligatoires.
- il est prévu qu'on puisse passer d'un bureau de vote à l'autre, sans se croiser.

La Région et le Département sont des **collectivités locales** et des interlocuteurs privilégiés de la commune et de la Communauté de Communes dans leurs projets, qu'ils soutiennent ; c'est pourquoi **il faut VOTER** ! Leurs décisions impactent votre vie quotidienne.

VOTER N'EST PAS SEULEMENT UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE

Comment ça marche ?

Toutes les infos sur www.maprocuration.gouv.fr

Et n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité